RÉGIONALE DE VALIDATION DES DOSSIERS CONTRÔLE DES COMPTES

SAISON 2019

Procès-Verbal n°20

Séance du 02 AVRIL 2019

Siège LRF

Présents : MM. Bernard PARIS – Axel VILLENDEUIL – Johny LENCLUME – Zouber HATIA –Irshad ABDUL MUNAF

Administratif : Mme Ruphine DAVERY

Secrétaire de séance : M. Axel VILLENDEUIL

I AUDITION

-Dossier du joueur COINDIN Elie (licence 71576245)

-Après audition de M. PAYET Jean-Claude du club JS CRESSONNIERE
-Après audition du joueur COINDIN Elie (licence 71576245)
-Après audition de M. PAQUIRY Président du club AES CONVENANCE

Considérant que la demande de licence pour le joueur COINDIN Elie ne porte aucune signature

La Régionale émet un avis favorable à l'annulation de la demande de licence non signée et au dépôt d'une nouvelle demande de licence, avec accord du club quitté.

II COURRIERS

- **SS JUNIORS DIONYSIENS** : La Régionale enregistre son paiement de l'indemnité de formation pour le joueur RAZAFINDRAKOTO Yann venant du club AS BRETAGNE.
-**ST DENIS FOOTBALL CLUB :** La Régionale enregistre son paiement de l'indemnité de formation pour le joueur GRAVIER Noé venant du club US STE MARIENNE.
-AC J S RVIERE DU MÂT :La régionale rejette sa demande d'engagement pour la saison 2019 (absence d'affiliation , demande hors délais)
-AJS FOOTBALL DE L'EPERON : La Régionale, sur la base de l'art 196RGX, libère les joueurs Olivier SOUTON (ASE PLATEAU CAILLOU) et Lucas OLIERE (FC YLANG)
-AS GUILLAUME : Sur la base de l'art 196 des RGX FF, la Régionale libère les joueurs SINGAINY MOUTIAPIN Noah Kendric (SPC VILLELE) et LARTIN Ronny (AJSF EPERON)
-**FC BAGATELLE :** La Régionale émet un avis favorable à sa rétractation pour la demande de licence du joueur CLAPIER Ismael.

-ES TAMPONNAISE: Sur la base de l'art 196 des RGX FF, la Régionale libère les joueurs MAILLOT Yoven et MAILLOT Noah (JS BRAS CREUX)
- FC BAGATELLE : Sur la base de l'art 196 RGX, la Régionale libère le joueur Benjy FETISOI (ENTENTE RAVINE CREUSE et émet un avis défavorable à la demande d'indemnité de formation pour le changement de club du joueur MLANAOINDROU Dayron (ENTENTE RAVINE CREUSE) pour absence de Section Supérieure.
-MAECHA MEMA : Sur la base de l'art 196 des RGX FF, la Régionale libère le joueur PECAUT Jean Fred (AS ETOILE DU SUD.
-SC BELLEPIERRE: La Régionale enregistre la fermeture de sa Section Féminine et transmet à la Régionale Féminine ainsi qu'à la Régionale Sportive.
-AE FC ETANG ST LEU : Sur la base de l'art 13 RI FFF, la Régionale émet un avis favorable à sa demande d'annulation d'opposition, pour le changement de club du joueur HAFIDOU ABDOUL KARIM et lui inflige une amende de 160€.
-FC PARFIN DE ST ANDRE : La Régionale émet un avis favorable à la demande d'indemnité de formation, sous réserve du courrier à suivre, pour le joueur SAID Azad (CS DYNAMO)
-**FC MOUFIA** : La Régionale informe le club que la demande du joueur ALI Bénadaoui est restée incomplète.
-St DENIS FC: La Régionale émet un avis favorable à la demande d'indemnité de formation de l'USSTE MARIENNE pour le changement de club du joueur GRAVIER Noé (920€).
-AFF DE SAVANNAH : La Régionale prend note de la fermeture de sa Section Féminines Adultes.
-ASC INSERTION FC OLYMPIQUE : La Régionale émet un avis favorable au cachet « Dispense de Mutation » apposé sur les licences des joueuses RACOUTE Gabrielle CADARSI Luhanna et AUZATE Marie Thérésia, le droit de changement de club restant dû.
-SS JEANNE D'ARC: La Régionale émet un avis favorable au cachet « Dispense de Mutation » apposé sur les licences des joueuses FAUCONNIER Ophélie et MATSERAKA Brunelle, le droit de changement de club restant dû.
-ATBMO : La Régionale émet un avis défavorable à la demande du club (double licence), sur la base de l'art 3 RI FUTSAL .
-ANCIENS PATRIOTE + 42 ANS : Sur la base de l'art 196 des RGX FF, la Régionale libère le joueur FINOLD Noël (SC CHAUDRON).
-FC PARFIN DE St ANDRE : La Régionale émet un avis favorable à la levée d'opposition pour le changement de club du joueur MDJANGA Faiz et inflige au club une amende de 160€ (Art 13 RI LRF)
-**A. VET FLECHES D'OR :** La Régionale émet un avis favorable à la demande de licence des joueurs DARGONNE Wilson et ELCAMAN Jimmy.
-AJ LIGNE DES BAMBOUS : La Régionale émet un avis favorable à l'annulation de la demande de licence Vet de M. IRSAPOULLE Henri Claude, suite à une erreur du club.
- USSM : la Régionale libère le joueur LAIDINE Martin (CS DYNAMO) (demande hors délai)
-St PAULOISE FC : Sur la base de l'art 196 des RGX FF, la Régionale libère le joueur TSIMPOU Djamael (AFC HALTE LA).
-RACING CLUB DE STE ROSE : Sur la base de l'art 196 des RGX FF, la Régionale libère le joueur FONTAINE Sully (STE ROSE FC).
-ASC POSSESSION: La Régionale émet un avis favorable au repêchage de sa Section U17 en Excellence.
-ACADEMIE S DE LAREDOUTE : La Régionale émet un avis favorable à sa demande d'indemnité de formation (460€) pour le changement de club du joueur ALAMELOU Alan en faveur du club SS JUNIORS DIOYSIENS.
-ASC LABOURDONNAIS : Sur la base de l'art 196 des RGX FF, la Régionale libère les joueurs FAUSTINO Mathias et CHAMBINA Lucas (AS EVECHE) .
-**AS BRETAGNE :** La Régionale émet un avis favorable à la demande d'indemnité du club US STE MARIENNE (690€) pour le changement de club du joueur BRUNO Anderson .

Le Président,
Bernard PARIS

Le Secrétaire de Séance,
Axel VILLENDEUIL

.